

Domaine Public

971

DP

J.A. 1000 Lausanne 1 9 novembre 1989
Hebdomadaire romand Vingt-septième année

Démocratie et participation

Soit la démocratie, entendue comme le choix libre de leurs gouvernants par l'ensemble des citoyens au moyen d'élections périodiques. Soit la participation au sens usuel de l'association des personnes concernées au processus de prise des décisions touchant leur vie d'administrés, d'usagers, de «clients», de travailleurs aussi bien sûr, du moins dans la fonction publique.

Se pose dès lors une question essentielle: quelles relations les détenteurs d'un pouvoir de représentation démocratiquement élus entretiennent-ils avec les acteurs d'une participation organisée, le plus souvent désignés par une association?

Vers 1965 ont commencé les premières expérimentations sociales tendant vers une participation nouvelle, promptement étendue à la cogestion,

voire à l'autogestion. Comme toujours en matière de diffusion des idées et d'histoire des mouvements sociaux, tout a commencé dans l'Ouest (américain) où ont surgi les premières «îles du futur», qui ont passé l'Atlantique autour de 1968. Tandis qu'en Europe les tentatives les plus audacieuses ne résistaient pas aux récessions du milieu et de la fin des années septante, certains acquis de la participation se maintenaient sur les deux continents. Avec l'essor du consumérisme et de l'écologie, la prépondérance du secteur productif, comme celle de la croissance quantitative, ont été remises en cause, et cela le plus souvent, au début du moins, par des associations constituées en dehors des partis et des rouages traditionnels de la démocratie pluraliste. YJ

(suite en page 2)

JUSTICE

Peine de vie

(jd) Le procès de Sembrancher a été l'occasion d'un voyage au bout de l'horreur. Rien ne nous a été épargné de l'ignominie des actes commis, révélations qui éveillent en nous à la fois un sentiment de répulsion et de curiosité trouble.

Comme pour mieux marquer encore la rupture radicale entre la société et l'accusé, le procureur et les avocats ont cru bon d'évoquer la peine de mort pour regretter que le Code pénal ne prévoie plus cette possibilité. De la part des représentants des familles des victimes, on peut comprendre cette référence rhétorique qui vise à charger l'accusé, mais par contre elle est indigne d'un accusateur public dont on attend qu'il défende la société dans le cadre du droit en vigueur, rien de plus.

Nombre de commentateurs, et avec eux probablement une bonne partie de l'opinion publique, ont découvert avec effroi et indignation que la réclusion à vie pouvait conduire à la libération du con-

damné après 15 ans déjà. Et d'exiger une révision du Code qui permette d'enfermer jusqu'à la mort des criminels aussi dangereux. Sans quoi la revendication du rétablissement de la peine de mort pourrait se faire plus pressante.

La libération conditionnelle anticipée n'est qu'une possibilité aux mains de l'autorité, et si le condamné représente encore un danger, il est légitime de le maintenir en prison. Ce qui par contre est inacceptable, c'est de décider aujourd'hui qu'un criminel est irrémédiablement perdu, qu'il restera ce qu'il est jusqu'à son dernier jour. Le refus de la peine de mort ne se justifie pas tant par la possibilité d'une erreur judiciaire que par la conviction que tout être humain est potentiellement réformable. Refuser cette possibilité à un condamné, quelle que soit la gravité de ses crimes, c'est en définitive lui dénier toute dignité humaine. Entre la réclusion à vie prononcée à priori et la peine de mort, je ne vois pas de différence.

Les deux types de condamnation expriment le même refus de reconnaître à un individu cette dignité qui en fait un être humain.

Signes d'un changement de ciel

Entre deux tours, le temps est propice à quelques réflexions en fonction des résultats et des alliances maintenant connues.

(ag) Les résultats des communes vaudoises dans leur diversité ne sont pas, certes, univoques, mais s'observent des concordances évidentes. L'attention était fixée sur les lieux où l'enjeu était dramatisé; il n'y eut là pas de coups de théâtre. Mais la mise en scène politique globale n'a pas été statique et les acteurs qui ont bougé n'étaient pas des figurants.

Le recul libéral est d'abord évident. On dira que c'est un repli technique après une prise de bénéfice antérieure. Il y a plus. L'idéologie affichée, thatchérienne, ne trouve plus le même écho, comme si la sensibilité européenne avait changé, ce que nous percevons aussi

peut-être à notre manière. Mais de surcroît, et localement, les libéraux ne donnent pas une image claire. Electoralement, quand ils vont sous leur propre bannière, ils semblent assumer le défi. Mais ils ne peuvent, chaque fois, que constater qu'ils arrivent nettement derrière les socialistes et qu'à s'obstiner ils risquent de tout perdre; dès lors, il retourne dans le rang, toute ambition rentrée. Et surtout, prisonniers de cette dépendance, ils craignent à l'Exécutif d'afficher leur autonomie quand leurs alliés dominants font pression sur eux. Si Jean-François Leuba n'a même pas osé, son vote était décisif, favoriser récemment une autre répartition des dé-

partements que souhaitait Marcel Blanc, à juste titre car ils sont figés depuis trente ans, comment croire que le parti libéral est celui qui relève les défis?

Le parti radical se maintient, certes, ce qu'il considère comme un succès! Mais il est de moins en moins perçu comme le parti si gouvernemental et intégré que ce n'est pas faire de politique que d'y adhérer, paravent qui laissait place à une politisation méthodique des postes-clés et des relais. Il devient un parti dont on perçoit, comme le roi qui était nu, qu'il ne fait que le quart du corps électoral. Si, selon les communes, selon les districts, s'affirment des esprits indépendants, ils ont leur chance. Les relais du quadrillage radical (il y a, en anagramme, *radical* dans *quadrillage*) se démaillent de plus en plus, ici et là de manière imprévisible, et c'est cela qui est significatif.

A souligner d'abord l'échec de la dissidence sociale-démocrate. Elle n'est pas sans importance à l'échelle nationale. Félicien Morel lui avait, à sa naissance,

Démocratie et participation

(Suite de la page 1)

Il y avait là matière à conflit potentiel entre démocratie et participation. Pour voir «où nous en sommes rendus» effectivement, des chercheurs québécois ont mené l'enquête sociologique il y a quelques années déjà. Et ils ont rapporté leurs observations sous un titre dont l'auteur principal, Jacques Godbout, nie en vain le caractère provocateur: *La participation contre la démocratie* (Montréal, Ed. St-Martin, 1983). L'étude de différents cas (projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme, centres locaux de services communautaires, groupes populaires, comités d'usagers) aboutit en substance à mettre en évidence deux types d'opposition entre démocratie et participation, le champ de l'une ne pouvant s'étendre qu'au détriment de la pratique de l'autre.

Dans les organisations et associations d'abord, les technocrates, les professionnels, les permanents et

autres experts activistes qui sont les porte-parole tout désignés pour exprimer les besoins et faire valoir les intérêts des «participants passifs», s'épanouissent eux-mêmes dans l'exercice d'un pouvoir acquis grâce à leurs compétences et à leur disponibilité; ils deviennent les interlocuteurs de la participation face aux élus de la démocratie, qui ont pris bon gré mal gré l'habitude de les consulter sans toujours percevoir qu'en jouant ainsi le jeu de la participation les représentants du peuple vidaient l'institution démocratique d'une partie de son utilité, sinon de sa légitimité.

Mais il y a plus fondamental, selon Godbout: la démocratie elle-même serait «une technique efficace pour maximiser le pouvoir en minimisant la participation», et cela grâce à la représentativité fondant la légitimité et l'autorité des gouvernements. En clair, les élus du peuple concèdent une participation seulement formelle, en se réservant l'exclusivité de la décision finale. Pire, les gouvernants multiplieraient les consultations pour diviser les participants, et renvoyer dos à dos les opinions extrêmes ou simplement les plus

catégoriques.

Transposé en Suisse, le schéma ne manque pas d'intérêt: même système de participation passive à l'intérieur des organisations où les dirigeants désignés par l'assemblée générale prennent les choses en main au soulagement quasi général.

Même mécanisme de dilution de la participation dans le système politique suisse, où les fameuses procédures de consultation permettent moins de recueillir des propositions complémentaires, que d'évaluer les résistances aux projets présentés.

Il y a en Suisse une raison particulière et plus significative de l'opposition virtuelle entre démocratie et participation: la démocratie ne fonctionne plus «à plein», en raison de l'abstentionnisme croissant; ce phénomène n'est par ailleurs que le corollaire politique du repli des individus sur leur univers personnel, repli dont souffrent tant les associations traditionnelles trop en mal de militants et même de comitards pour pratiquer pleinement la participation interne.

YJ

ostensiblement accordé son appui afin de s'assurer en vue des élections au Conseil national des appuis intercantonaux et par là même un accès à la télévision. Il était d'ailleurs paradoxal que la rupture sociale-démocrate se fasse contre le caractère prétendument doctrinaire du PS, à l'heure où il l'est si peu; on serait même tenté de dire trop peu. Le deuxième fait marquant est le renversement de majorité au Conseil communal, résultant de l'alliance rose-verte et de la rentrée du POP. Contrairement à

un flou qu'entretient la presse, les choses sont déjà jouées. On comprend dès lors mal l'obstination de certains commerçants lausannois à s'afficher contre la nouvelle majorité, alors que Lausanne a besoin de regrouper ses forces sans exclusive partisane; on ne comprend pas mieux les innombrables déclarations de la radicale Cohen-Dumani sur tout ce qu'elle réalisera: sans majorité au Conseil communal, c'est du bavardage politique.

Il serait souhaitable dans l'intérêt de

Lausanne que la nouvelle majorité se retrouve à l'exécutif. La revendication de quatre sièges est respectueuse de la proportionnelle. La capitale aurait à la fois une majorité, mais sans exclusive brutale. Une alternance douce.

On dira la même chose de la syndication. Yvette Jaggi a beaucoup d'atouts: sa capacité de représenter la ville dans le monde politique suisse, sa culture qu'elle sait entretenir, ce qui est rare chez les suroccupés, sa générosité, son expérience approfondie du fonctionnement des rouages municipaux. Il lui restera à prouver d'autres choses encore: capacité de décision, écoute et animation. L'exercice dira, dans quatre ans, si l'épreuve et la preuve ont été concluantes. Et pour cela, il faut lui donner sa chance. En face, une candidature dite de combat: mais ni l'expérience antérieure, ni surtout la majorité du Conseil communal ne rendent réaliste et désirable un autre type de «succès» que celui qu'on appelle «d'estime». ■

ELECTIONS GENEVOISES

La presse comme auberge espagnole

(jpb) Un mois après l'élection du Grand Conseil, les Genevois élisent dimanche leurs conseillers d'Etat. Après une campagne morne où la presse locale a joué, pour les candidats, le self-service davantage que le quatrième pouvoir.

Pensez-vous que faire la vaisselle ou non est un critère décisif pour désigner les membres du gouvernement? Dans ce cas la *Tribune de Genève* vous aura permis de faire votre choix. Cette question faisait partie de la moulINETTE identique à laquelle chaque candidat-e a été hâché-e, divisée en trois parties: la tête (questions politiques), le cœur (questions de caractère), les jambes et les mains (questions de comportement personnel). Un point commun à tous ces articles: affirmez et l'on reproduira, sans contradiction ou mise en perspective.

Le *Courier* a choisi un angle d'attaque plus politique: l'entretien approfondi sur quatre thèmes (politique d'asile et immigration, argent sale et fonctionnement de la justice, crise du logement et transports). Et le journaliste se fait l'honnête courtier des idées émises par son interlocuteur-trice. Ce quotidien a par ailleurs repris une formule jusqu'alors réservée à la *Feuille d'avis officielle* diffusée tous ménages: la dissertation sur un sujet libre, en 40 lignes. Dans cette veine, *La Suisse* a pourtant battu des records (de vacuité ou de densité, on ne sait trop) en donnant aux candidats 6 lignes par thème sur la spéculation, l'asile, le coût de la santé ainsi qu'un sujet à choix. Elle avait par

ailleurs déjà publié des entretiens avec les candidat-e-s à deux reprises.

Il n'y a guère que le *Journal de Genève* qui ait véritablement pris le risque du classique portrait assumé par son auteur, complété de la réaction de l'intéressé-e à sa lecture. Des responsables de la politique cantonale dans les quatre quotidiens, Françoise Buffat est la seule à avoir l'ancienneté, la maturité et l'expérience suffisantes: ceci explique sans doute cela. Mais, là encore, une présentation assez psychologique et, au fond, «tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil».

«Ah, diable, mais qu'auriez-vous donc voulu?» La presse pourrait faire preuve de professionnalisme plutôt que de complaisance, et jouer, pour le peuple, le rôle des consultants en sélection de personnel qui préparent à l'intention des entreprises et des administrations les dossiers en vue des nominations de quelque importance. Cela commence, bêtement, par la définition du poste et des aptitudes qu'il implique: on aurait pu apprendre quelque chose sur le métier de conseiller d'Etat, le fonctionnement des départements et du collège gouvernemental.

Pour les conseillers d'Etat sortants, une analyse rétrospective de leur bilan, leur comportement, n'aurait pas été un crime de lèse-majesté; et les candidats qui se présentent pour la première fois ont aussi un curriculum vitae qui mérite investigation. Car il s'agit de confronter les candidatures au profil de la fonction et les politiciens à leurs actes. ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

Première aux Etats-Unis. Depuis quelques mois le premier journal diffusé par téléfax paraît à Hartford dans le Connecticut. Edité par un journal du matin, le *Courant Fax Paper* est à 16h.30 sur le pupitre des abonnés. Il s'agit d'une page et demi au format A4. D'autres éditeurs étudient la formule.

La S.A. du Journal de Genève double son capital pour financer le renouvellement des installations techniques et le développement de la société. Le nouveau capital sera de 6'250'000 francs (DP: 50'000 francs).

Les alliances des parties publicitaires des journaux se multiplient: après «4x4» des quotidiens de langue française du Jura neuchâtelois, du canton du Jura et de Bienne, voici *Triangolo* de trois quotidiens bernois de langue allemande: *Bieler Tagblatt*, *Der Bund* et *Thuner Tagblatt*. La régie publicitaire de tous ces journaux est assumée par Publicitas.

On ne peut être bien portant dans un environnement malsain

Des coûts qui ne cessent de croître, l'inhumanité des grandes concentrations et de la spécialisation excessive, la persistance des maladies de civilisation, l'influence croissante des conditions d'environnement obligent aujourd'hui à mettre en question le système de santé.

Force est de constater que nous avons perdu le contrôle de la situation, et que nous nous trouvons face à des mécanismes de fuite en avant entretenus à loisir par toutes sortes de groupes de pression, qui s'activent pour vendre des appareils, remplir des hôpitaux, rentabiliser des installations, bref augmenter leur part du gâteau.

Définir ses vrais besoins

Reprendre les choses en main nécessite d'abord que chacun définisse ses vrais besoins, au terme d'une réflexion personnelle. C'est se demander ce que le système de soins est capable de nous apporter dans la gestion de notre santé. Or la santé n'est pas un droit qu'on vient réclamer au guichet de l'Etat après avoir vécu n'importe comment. La santé, c'est la résultante de notre constitution, de ce que nous en faisons, de notre attitude devant la vie. Il appartient donc à chacun de prendre pleinement conscience de ses forces et de ses faiblesses constitutives, et des conditions dans lesquelles il vit. Nous éclairer dans cet effort, nous guider dans cette recherche, c'est cela le vrai rôle du spécialiste.

Les institutions, les médecins doivent redevenir nos auxiliaires, et pour cela, il nous faut reprendre les données du problème, en l'occurrence les conditions dans lesquelles nous vivons: nous en sommes plus ou moins responsables, en un dosage variable. Dès lors, défendre sa santé, c'est exiger des conditions de vie et un «terrain» favorables à la santé. Non pas de manière dogmatique, doctrinaire — la maladie n'est pas nécessairement un mal, c'est parfois une phase salutaire, et la santé comme absolu ne doit pas tourner en obsession de la contamination ou de la pureté — mais en tant que défense de la vitalité, de la joie

de vivre. Lutter pour de bonnes conditions de travail, de logement, d'environnement, contre les influences néfastes pour la santé, pour une vie qu'on ait vraiment envie de vivre — c'est cela la vraie prévention.

Une fois la personne consciente de son «terrain de vie», elle en arrive tout naturellement à postuler une autre approche des soins. Et on note l'apparition de demandes nouvelles.

— Un moindre emploi de médicaments par une valorisation des défenses naturelles du corps.

— Une meilleure collaboration entre professions médicales, et davantage de temps et de disponibilité pour les patients.

— Une rémunération des actes professionnels plus claire et plus proche du travail effectivement fourni.

— Un développement substantiel des soins à domicile, possibles à des niveaux de technicité surprenants, et une décentralisation accrue des institutions.

— Une meilleure protection des droits des malades (dossiers médicaux, défense contre l'erreur médicale, etc).

— Une formation pour les professions de la santé qui insiste davantage sur l'unité de la personne humaine et qui intègre les apports des méthodes dites alternatives.

— Une intégration de facteurs «secondaires», comme l'amélioration des conditions de travail et d'environnement imposées à l'individu.

L'explosion des coûts n'est pas une fatalité

Dire cela ne signifie cependant pas que la question de la justice dans la répartition des coûts soit désormais sans objet. A l'avenir aussi, il faut garantir que les charges seront réparties équitablement et permettre à chacun d'être soigné en fonction de son état de santé et non au vu de l'état de son porte-monnaie. Si les modalités de financement (prise en charge par les caisses-maladie, échelles tarifaires, etc) permettent une évolution dans cette direction, on aura enfin affaire à des dépenses qui répondent à un sens réel et à de vrais besoins.

La fuite en avant dans l'explosion des coûts n'est pas une fatalité. Il nous incombe de mettre en place un système axé sur les véritables besoins des gens. La révision totale de la loi sur l'assurance-maladie en sera-t-elle l'occasion? Il faut l'espérer et il faut tout faire pour que ce soit le cas. Sinon nous dépenserons toujours plus pour avoir toujours moins.

René Longel

CLINIQUES PRIVÉES

Bilan mitigé

(jd) Elles ambitionnaient de compléter harmonieusement l'équipement hospitalier helvétique, sans subvention aucune des collectivités publiques, grâce à une gestion efficace, pour une clientèle bénéficiant d'une assurance-hospitalisation privée ou semi-privée. Elles n'ont pas tenu leurs promesses. Certes les cliniques suisses du groupe américain AMI (Lausanne, Berne, Zurich, Aarau) n'ont pas émargé à l'aide publique mais, pour ce qui est de l'efficacité de la gestion, l'évolution de la valeur boursière des actions et la discrétion maintenue sur les résultats

financiers ne laissent rien présager de flamboyant. Quant aux assurances, elles ont vite compris le rôle de vache à lait que voulait leur faire jouer la chaîne américaine. Ainsi la clinique zurichoise a conclu un accord avec trois importantes caisses-maladie pour la couverture des soins en classe semi-privée, au moment de son ouverture en octobre 1986. Mais au vu de l'évolution des coûts, les assurances ont diminué leur participation à 85% du tarif hospitalier et, selon *Die Weltwoche* (2.11.89), depuis cette année elles ne couvrent plus que 65 à 75% de ce tarif.

Administration fermée

(pi) On le sait, le Conseil fédéral souhaite promouvoir les emballages de boisson réutilisables et en interdire certains autres, difficilement récupérables et dont la fabrication consomme beaucoup d'énergie.

Poursuivant le même but, l'Association des producteurs de lait de Langenthal a fait un essai de commercialisation de lait en bouteilles consignées. Ce fut un échec, en partie à cause du prix plus élevé du liquide vendu sous cette forme pendant une partie de l'essai, mais aussi à cause des mauvaises conditions dans lesquelles il s'est déroulé. Quoi qu'il en soit, cette expérience n'était guère intéressante: s'il est possible de diminuer la quantité des déchets en supprimant les briques à jeter, le transport des bouteilles et leur double lavage (sommaire par le consommateur, puis intensif en usine avant rereplissage) réclame une grande quantité d'énergie qui compromet le bilan global de l'opération.

Bien plus intéressante est donc l'expérience qui se déroule dans certains magasins Coop de la région bâloise, où les consommateurs peuvent remplir eux-mêmes leur propre récipient auprès d'un distributeur. Retour en quelque sorte à la tradition du bidon à lait avec lequel on se rendait (et on se rend encore à la campagne) à la laiterie. Avec ce système, le transport et le lavage du récipient sont assurés par le client. Bilan satisfaisant au niveau des déchets, sans ef-

fets secondaires négatifs sur le plan énergétique.

Le problème est toutefois à un autre niveau: selon une directive de l'Office fédéral de la santé publique, on ne peut vendre le lait pasteurisé que dans des emballages fermés. Cette exigence se fonde sur deux principes: la promotion de l'hygiène et la supposition que les consommateurs ne sont pas capables de laver correctement leurs récipients. Une fois en contact avec l'air, le lait pasteurisé se garde en effet moins longtemps qu'en emballages fermés. Simple question d'information: le lait ouvert ne doit pas être acheté pour être conservé longtemps. Quant au lavage des récipients, l'argument fait sourire: celui qui lave ses bouteilles d'une manière qui ne répond pas aux exigences d'hygiène de l'office fédéral ne lavera pas mieux les autres ustensiles qu'il utilise quotidiennement...

Pour l'instant donc, celles et ceux qui recourent aux distributeurs de la Coop ne peuvent acheter que du lait cru, qu'il est recommandé de bouillir avant consommation. La logique et la simple coordination entre les offices fédéraux voudrait donc que soit autorisée la vente «ouverte» de lait pasteurisé et qu'une information soit dispensée sur cet aliment et la manière de le transporter et de le conserver. La Fédération suisse des consommateurs y est, pour sa part, favorable.

Au-delà de ces questions, se pose le problème des exigences croissantes concernant ce que l'on nomme l'hygiène: nombreux sont celles et ceux qui consomment quotidiennement, sans le bouillir, du lait non pasteurisé acheté en laiterie ou provenant de leurs propres vaches. Il faut tout de même se demander si, à force de vouloir supprimer toute vie dans les aliments que nous consommons, nous ne finissons pas par condamner également les anticorps qui devraient nous permettre d'absorber sans risque certaines bactéries. Trop d'hygiène finit par tuer l'hygiène... ■

EN BREF

Le gouvernement zurichois a déposé devant le Grand Conseil un projet de loi qui doit permettre de soutenir financièrement les parents à la naissance d'un enfant. L'objectif est d'éviter que les deux conjoints ou la mère/le père célibataire soient dans l'obligation d'exercer une activité professionnelle sitôt après la naissance. L'aide est prévue pour une durée maximale de deux ans — au plus 1900 francs par mois pour un parent seul, 2300 francs pour un couple — mais les bénéficiaires ne doivent pas disposer d'un revenu et d'une fortune supérieurs à une certaine limite.

Le microrecensement effectué en 1986 par l'Office fédéral de la statistique, portant sur la consommation d'énergie des ménages, indique qu'en cinq ans le pourcentage des ménages se chauffant à l'électricité dans les maisons de un ou deux appartements a passé de 12 à 32%. La consommation des installations de chauffage électrique représentait environ 15% de la consommation totale d'électricité des ménages en 1986.

Le Parti évangélique populaire, presque inconnu en Suisse romande mais qui joue un certain rôle en Suisse alémanique, vient d'adopter le coq pour accompagner le nom du parti. Il s'agit d'une allusion au verset 26/34 de l'évangile selon Saint-Matthieu et donc à l'aube et à la vigilance de l'oiseau-symbole.

«Informer» à tout prix

(jd) En suivant le journal télévisé, j'ai vu quelques séquences du Grand prix d'Australie de Formule 1. La course de ce dimanche a révélé crûment jusqu'à quel degré d'absurdité peut conduire une telle compétition motivée par l'ambition et les intérêts financiers: sous une pluie battante, les bolides se sont téléscopés comme sur une piste d'auto-tamponneuses. Les commentateurs sportifs ont paraît-il clamé leur indignation, mais aucune chaîne de télévision, à ma connaissance, n'a interrompu la transmission de ce massacre. Comme lors du match de football du Heysel, les camé-

ras ont continué imperturbablement à tourner. Est-il inimaginable qu'un reporter, dans ces circonstances, décide de rendre l'antenne ou qu'un responsable de la continuité prenne sur lui de couper une telle diffusion? Et la TV ne fait-elle pas preuve de complicité en persistant?

Il n'y a plus là de devoir d'informer mais la seule exigence du refus de participer à une folie meurtrière. La télévision a les moyens de rendre à la raison des organisateurs irresponsables de ces manifestations: sans images, elles ne pourraient pas se dérouler. ■

La Hongrie à l'heure anglaise

Comme dit mon ami Pierre, la grande différence entre l'Est et l'Ouest, c'est qu'à l'Est on vous dit: «Ferme ta gueule!» et qu'à l'Ouest c'est plutôt «Cause toujours!»

Il semblerait toutefois que la Hongrie se dégage peu à peu de ce dilemme — ce dont j'avais déjà eu l'impression en 1984, comme touriste; puis en 1988 et encore ce printemps 1989, envoyé par Pro Helvetia et invité par l'Université de Pécs.

Je me suis donc rendu, la semaine passée, à Berne, à l'Ambassade de Hongrie. J'y ai été reçu par l'ambassadeur, M. Hajdu (qui n'est malheureusement pas parent du sculpteur Hajdu, l'un des grands de notre temps), un homme courtois et ouvert, qui m'a dit deux choses intéressantes (parmi d'autres): premièrement, que la Hongrie compte sur son territoire 400'000 Tziganes, parfois nomades et le plus souvent illettrés; deuxièmement — et ceci nous touche de près — que le russe n'étant plus désormais langue obligatoire, on prévoit que bon nombre de jeunes Hongrois et Hongroises choisiront désormais l'anglais ou l'allemand. Ou le français! Or, il semblerait que les USA ont déjà mis sur pied un *program* prévoyant l'envoi de 500 enseignants — professeurs de *high schools* et d'universités — pour permettre aux Hongrois d'apprendre l'anglais... Quant à la France, il semblerait qu'elle tergiverse...

Quant à nous... Comme je le disais, par deux fois j'ai pu me rendre en Hongrie, à Pécs, la première fois pour y présenter quelques auteurs suisses romands; la seconde, pour participer à un colloque sur la francophonie (en compagnie du romancier Jean-Pierre Monnier, du poète Pierre-Alain Tâche, des professeurs Bridel et Francillon, et de M^{lle} Delacrétaz, du Centre de Recherches sur la littérature romande de l'Université de Lausanne) — le tout subventionné par Pro Helvetia. Voilà qui est admirable! Espérons que cet effort sera poursuivi et développé, sinon nous (je veux dire: les francophones) serons mangés tout crus, et il ne nous restera que les yeux pour pleurer!

Je reprochais à certains adversaires de l'initiative *Suisse sans armée* de dire n'importe quoi, d'y voir une manœuvre de Moscou, de ne pas entrer en matière, répondre sérieusement à des hommes comme Frisch ou Dürrenmatt, dont il n'est pas absolument prouvé qu'ils sont des imbéciles ou des vendus... On pourrait me retourner le compliment...! Examinons donc: admettons que l'initiative représente un grand danger pour notre pays: admettons que consciemment ou inconsciemment, les initiateurs sont manipulés de l'extérieur... A qui la faute? Rappelez-vous toutes ces années passées: initiative visant à réduire les

dépenses militaires: cris de putois, les pieds contre le mur; initiative visant à interdire l'introduction de l'arme atomique: cris de putois, les pieds contre le mur; initiative visant à soumettre les dépenses militaires à un contrôle populaire: idem. Première initiative pour un service civil: même cinéma. Seconde initiative pour un service civil: itou. Et même lorsque, très modestement, les socialistes ont proposé un pacifiste déclaré, Villard, pour faire partie de la Commission militaire du National — un membre sur douze ou seize, je ne sais plus — barrage, cris de putois, refus. Fort bien. Vous tenez absolument à poursuivre en famille votre petite belote. Alors ne vous étonnez pas d'une initiative fort maximaliste, c'est vrai: je dirais même: outrancière. C'est vous qui l'avez voulu. Derrière l'initiative *Suisse sans armée*, il n'y a pas Moscou — il y a votre incapacité de dialoguer. ■

PRATIQUES PATRONALES

Saint patron, donnez-nous...

(jd) Marc C. Cappis ne fait pas dans la dentelle. Président de l'Association patronale suisse de la métallurgie, il s'oppose avec vigueur à toute augmentation généralisée des salaires: «L'adaptation automatique au coût de la vie est un corps étranger dans l'économie de marché». Mais il ne se contente pas de déclarations. Patron de l'entreprise Huber et Suhner — plus de 1800 salariés — il applique ses principes. La description des rapports qu'il entretient avec ses employés (*Die Weltwoche*, 2 novembre 1989) vaut son pesant d'ethnologie industrielle.

Cappis est fier de sa politique d'information: tous les deux mois il communique à la commission d'entreprise des chiffres détaillés sur la marche des affaires, mais pas un mot sur le bénéfice réel. La négociation avec le syndicat se limite à fixer l'augmentation globale des salaires. La répartition de cette augmentation entre les salariés, c'est l'affaire des cadres. Et chaque employé apprendra en janvier, en lisant sa fiche de salaire, comment sa paie a évolué. Le salaire est calculé sur la base d'une évalua-

tion de la fonction et des qualifications personnelles notées de 1 à 5. Si le contremaître décide de récompenser l'un de ses ouvriers en lui attribuant la note 5, il devra pénaliser les autres car la moyenne par équipe ne doit pas dépasser la note 3.

Dans la métallurgie, les négociations salariales se déroulent au sein des entreprises. En revendiquant haut et fort une augmentation de 8 à 10%, les syndicats ont voulu donner le ton et appuyer l'action de leurs membres dans les commissions d'entreprise. En prenant connaissance des pratiques d'une société telle que Huber et Suhner, on comprend mieux la nécessité d'une campagne bruyante de la part des syndicats. Et l'on ne peut prendre au sérieux l'étonnement des milieux patronaux qui se sentent mis sous pression par l'étalage des revendications syndicales devant l'opinion publique. Avant d'en appeler à un dialogue entre partenaires sociaux «*empreint de bonne foi et de respect d'autrui*» (*Entreprise romande*, 3 novembre 1989), ils seraient bien inspirés de faire le ménage dans leurs rangs. ■

Logo et photo graphie

(ag) Deux livres conjuguent l'art de l'écrivain et celui du photographe: Jacques Chessex et Luc Chessex ont vu le cimetière à l'abandon de Territet; ils nous le restituent par les mots et la photographie. Monique Jacot a cherché qui étaient les femmes-paysannes d'aujourd'hui; elle en présente vingt-quatre dans toutes les diversités de situations civiles et agricoles: vingt-quatre domaines. Christophe Gallaz complète par les mots, ceux qui renseignent signalétiquement ou intuitivement.

Deux livres de grand format (31 et 29,5 sur 24) qui permettent aux photographies de se déployer ou d'être encadrées et mises en valeur par le blanc de la page. Très belle réalisation technique des Imprimeries Réunies et de Jean Genoud, à la hauteur de leur réputation.

La mort des morts

La mort du lieu où le souvenir de pierre doit défier l'oubli: un thème propre à inspirer Chessex. Il le dit, en forme de syllogisme dans son incipit.

«J'ai toujours aimé les cimetières. Qu'est-ce qu'un cimetière? C'est un lieu où reposent les morts. Donc, j'aime les cimetières parce que j'aime les morts.»

Ce qui touche dans ce texte, ce n'est pas l'évocation de la grandeur (et décadence) de Territet où s'arrêtaient autrefois les trains internationaux, où venaient mourir des Anglais qui trouvaient, là, le sud sans franchir les Alpes. Hemingway était pour cette évocation: là un passage obligé. Ni la reconstitution des berceaux de lumière et de la terre ravinée: les photographies disent cela. Ni même la réflexion sur la vie et la mort qu'inspire inévitablement le triomphe de la végétation sur les pierres tombales. Non. Ce qui m'a retenu, c'est la consciencieuse recherche des références les plus classiques sur la mort: de Montaigne à Malraux, ou Baudelaire, ou Constant ou Maupassant et hors littérature française le Phédon, ou Poë ou le Bhagavad-gita. Et encore, ce vers sublime de Mallarmé qui tient lieu de clôture du texte: *«Un peu profond ruisseau calomnié la mort»*. On pourrait croire qu'il s'agit là d'un exercice de magister. Ce n'est pas tel. Quel défi l'écrivain peut-il jeter à la mort? — Son œuvre, quand elle est reconnue. Si la mort est l'oubli de chaque individu, l'artiste croit échapper, glorieux, à l'anéantissement. Mais dans l'énumération appliquée de ce que les plus grands ont dit de la mort, comment ne pas sentir une sorte de désespérance que tout, même leur gloire, se ramène à quelques citations devenues lieux communs, usés comme une épithète. Les œuvres aussi sont mortelles. Luc Chessex a fait peu de place dans son œuvre à la nature végétale. Il faut pour qu'il s'y consacre des circonstances complices: la nuit ou, comme ici, et superbement, cette lutte, inégale, entre l'arbre et la pierre. Le plaisir à rendre, en noir blanc, les jeux de lumière dans ce cimetière à l'anglaise n'exclut pas le coup d'œil d'ironie sur la vanité des défis à l'oubli.

Femmes de la terre

Monique Jacot prenait un risque avec un tel sujet: tomber dans le folklore ou le goût citadin du retour à la terre.

Elle a su faire un portrait vrai de paysannes d'aujourd'hui, choisies dans des régions contrastées; l'arrière-fond des paysages est beau, mais jamais prédominant.

Les visages et les gestes parlent et pourtant on éprouve le besoin d'en savoir plus. Alors que les deux Chessex, malgré leur homonymie, travaillent chacun dans son art en parallèle, la parole écrite, celle de Gallaz, se lit comme une réponse aux interrogations du document photographique. Un visage et un corps se trahit toujours sous le regard (et encore plus devant un photographe qui prend «sur le vif»), mais il demeure une énigme. La parole est un début, une esquisse de réponse.

Dans l'échantillonnage de Monique Jacot — Christophe Gallaz, ce qui frappe dans la condition de ces femmes, c'est la vie commune au sein d'une famille à trois générations; une photo de famille, en annexe, permet cette mise en situation; et l'astreignence d'un travail qui (à quelques exceptions près) exclut les voyages. ■

Mort d'un cimetière. Texte de Jacques Chessex, photographies de Luc Chessex. Editions 24 Heures, 1989.

Femmes de la terre. Photographies de Monique Jacot, textes de Christophe Gallaz. Jean Genoud, éditeur, 1989.

Le dernier nid

Henri Nestlé, né en 1814, pharmacien à Vevey, inventeur d'une farine lactée, est enterré depuis 1890 au cimetière abandonné de Territet, où le holding ne fleurit pas sa tombe.

J'ai toujours admiré l'adéquation onomastique de son patronyme: ce *nes* de nourrice, ce *lé* (lait) approprié à son destin. Ou aussi ce *Nest* (il était d'origine allemande) qui tient chaud comme un nid.

Mais qui était Madame Nestlé? Elle est née Clémentine Ehmant, à la fois épouse «Ehe», et aimant, doublement dans son nom et son prénom. La conjonction de leur vie se lit sur un monument funéraire unique, un bloc taillé qui présente sur les deux faces que l'on regarde l'ovale de marbre blanc incrusté dans la pierre, qui ramène leur vie à l'insertion d'un nom et d'un prénom, entre deux dates, celle du commencement et de la fin.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Jeanlouis Comuz.

René Longet

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 312 80 40

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Pierre Imhof,

Liliane Monot

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Logique patronale

(jd) La Fédération des syndicats patronaux (FSP) s'oppose à la création de caisses de santé inspirées du modèle américain HMO: ce système contrevenirait au principe de la solidarité en regroupant surtout les «bons» risques au détriment des caisses classiques qui auraient à assumer les «mauvais» risques. Par contre la FSP regrette que le Conseil fédéral n'introduise pas une franchise élevée, comme le permettrait la loi. Elle approuve néanmoins l'idée du bonus proposée par le gouvernement, qui permettra aux assurés qui n'ont pas recours à l'assurance de bénéficier de primes allégées. Plus question de solidarité à l'égard des revenus faibles et des personnes à la santé fragile. ■

ROUTES VAUDOISES

Roulez en paix

(pi) Le conseiller d'Etat Jean-François Leuba, en charge du Département de justice et police, a fait savoir la ferme position du Conseil d'Etat en matière de dépenalisation de la consommation de drogue, à la suite de la publication du rapport d'une commission fédérale (voir DP 957). Rappelons que ce document, tirant les conclusions de l'échec de la méthode répressive, proposait une dépenalisation de la consommation de toutes les drogues, le renforcement de la répression du trafic et des mesures sociales en faveur des drogués. Pour étayer la position du gouvernement vaudois, M. Leuba a demandé: «Peut-on imaginer de dépenaliser le vol, simplement parce que cela fait des siècles qu'on lutte contre cette forme de criminalité sans parvenir à la supprimer?» Une question que M. Leuba pourrait également se poser à propos du respect des limitations de vitesse. Le magistrat s'est en effet à répétition reprises prononcé en faveur de l'initiative «Pro vitesse 100/130», sous prétexte que les limites actuelles n'étaient pas respectées, parce que pas admises par la population. Il est probable que si les conducteurs ne respectant pas le 80/120 étaient poursuivis avec autant de zèle que les fumeurs de

joint dans les festivals vaudois, les vitesses seraient un peu mieux respectées dans ce canton. Au lieu de cela, les citoyens lisent les déclarations de leurs conseillers d'Etat responsables de la police et de la santé (M. Philippe Pidoux) où ils fustigent le Conseil fédéral pour la promulgation d'ordonnances «inapplicables». Le premier va même jusqu'à expliquer publiquement au congrès du Parti libéral suisse que sur les autoroutes, les radars n'opèrent jamais en dessous de 137 km/h, sans quoi il faudrait arrêter trop de monde, ce qui créerait des bouchons. Est-il besoin de rappeler à M. Leuba qu'il n'est pas nécessaire d'arrêter les auteurs d'une infraction sur place. Il est également possible de les laisser continuer leur route et de leur faire parvenir l'amende par la poste.

Il n'y a pas de lois inapplicables. Il n'y a que des magistrats qui refusent de les faire respecter. ■

AUTRICHE

Le calcul des frontaliers

(cjp) Le Vorarlberg, le «Land» le plus occidental d'Autriche, souffre d'une pénurie de main-d'œuvre alors que 15'000 frontaliers qualifiés vont quotidiennement travailler en Suisse et au Liechtenstein. Le quotidien régional *Vorarlberger Nachrichten* vient de tenter de leur démontrer qu'ils avaient tort de ne pas exercer leur activité professionnelle dans leur pays. En quantifiant les différences de statut et les inconvénients du travail en Suisse, les journalistes de Bregenz ont calculé que l'équivalent d'un salaire de 18'370 schillings (2300 francs environ) en Autriche devait être de 32'000 schillings (4000 francs) en Suisse, si la semaine de travail est de 42 heures. Quelques éléments pris en considération: plus de jours fériés rétribués, davantage de vacances (la sixième semaine après 25 ans de service déjà) et plus de congés, en Autriche, pour satisfaire à des obligations sociales, une vie professionnelle plus longue de cinq ans en Suisse, la durée du trajet pour se rendre au travail, des adaptations d'horaire plus faciles en Autriche et enfin, ce qui n'est pas quantifiable: hors d'Autriche, le frontalier est considéré comme travailleur étranger même si on l'appelle

«Gastarbeiter» et il n'a pas un droit au maintien de son pouvoir d'achat par une augmentation garantie de son salaire. Pourquoi de tels arguments ne pèsent-ils guère et le nombre des frontaliers autrichiens ne diminue-t-il pas? Le quotidien autrichien suppose que cela provient du fait que les salariés préfèrent un salaire net plus élevé même s'ils doivent travailler plus longtemps.

Il est évident que la situation est fort différente aux autres frontières où une main-d'œuvre abondante en quête d'emploi n'a pas la possibilité de faire de tels calculs pour choisir la bonne voie. ■

BANQUES ALTERNATIVES

Succès

(jd) On sait que la Banque alternative de Suisse ouvrira ses guichets à Zurich au milieu de l'an prochain. Sa grande sœur allemande, l'Ekobank de Stuttgart, en activité depuis bientôt une année et demie, rencontre un succès qui dépasse toutes les prévisions; l'ouverture d'une filiale à Fribourg-en-Brigau est prévue pour fin 1990 et, si la bonne marche des affaires se confirme, d'autres agences verront le jour (*Tages Anzeiger*, 24 octobre 1989). ■

COURRIER

Précisions

A propos de l'article paru dans DP 967 concernant le projet vaudois de création d'un Tribunal administratif.

Vous critiquez, à juste titre, le fait que le tribunal administratif prévoit le monopole des avocats.

Vous indiquez que le tribunal des assurances ne pose pas cette exigence: cela est inexact. L'art. 26 ter al. premier de la loi du 2 décembre 1959, modifiée par la loi du 22 février 1965, prévoit bien que «le recourant peut, à ses frais, se faire assister d'un conseil librement choisi parmi les avocats inscrits au barreau». Alors que le privilège des avocats est en principe justifié en matière civile et pénale, il ne le paraît pas dans ces matières administratives, où la procédure est largement d'office.

Prof. A.E. von Overbeck,
St-Prex